Position du collectif Citoyens Fraternels 92 suite au rapport de l’OPML

L’OPML vient de nous présenter de façon très détaillée la situation des personnes en difficulté dans le département. Cette présentation était nécessaire car elle permet de rendre public la situation difficile d’une partie non négligeable des habitants des Hauts de Seine. De plus la plupart de ces chiffres confortent le ressenti des bénévoles des associations membres du Collectif Citoyens Fraternels qui reçoivent quotidiennement des personnes qui n’ont pas accès à leurs droits fondamentaux et qui vivent dans des conditions indignes.

Nous avons un modèle social qui permet d’apporter des réponses : notamment le logement social quand il propose des logements à bas loyers, les aides au logement, le DALO, le RSA, l’accueil inconditionnel, le droit à la domiciliation. Mais le rapport et notre expérience de terrain montrent que ce modèle social n’est pas suffisamment mis en œuvre sur l’ensemble du territoire, que les moyens manquent et que les associations sont obligées de développer des formes de solidarité pour pallier ces manques.

Quatre points sont particulièrement alarmants :

* La Fracture territoriale : la moitié des pauvres du Département vivent dans 7 communes sur 36. Cette situation est essentiellement due à l’insuffisance de logements sociaux dans la plupart des autres communes. Comment peut-on convaincre ou obliger ces communes à construire suffisamment de logements sociaux afin de rééquilibrer la répartition de personnes en difficultés sur l’ensemble du territoire ?
* La Fracture numérique et la complexification des démarches : Plus de 30% des Français n’ont pas accès à internet, soit par manque de compétences informatiques soit par manque de moyens financiers. Dans le cas des personnes en difficulté, cette proportion est nettement plus élevée. Le passage au tout numérique de la plupart des administrations, la complexification des démarches à entreprendre, la réorganisation permanente des services sociaux et la diminution du nombre de travailleurs sociaux particulièrement au niveau du département ont mis en difficulté une part importante des ayants droit. - Il est clair que les bénévoles ne peuvent faire qu’un premier accueil car ils n’ont pas les compétences pour effectuer un accompagnement social et ce n’est pas leur rôle.
* La pénurie de logement sociaux et de locaux d’hébergement : comment envisager le « logement d’abord » quand seulement 8 000 ménages se voient attribuer un logement alors que plus de 70 000 sont en attente, parfois depuis plus de 5 ans ? La carence de logements sociaux conduit à une saturation du dispositif d’hébergement d’urgence, ce qui maintient des milliers de personnes à la rue.
* Le retour à l’emploi : il y a trop de personnes sans emploi ou avec des emplois précaires, à temps partiel. Des jeunes, des familles monoparentales, des migrants. Parmi les personnes en difficulté, certaines ont perdu leurs repères et sont en grande partie désocialisées. De plus être à la rue n’aide pas à se reconstruire. Ces personnes sont de ce fait exclues des procédures d’accompagnement de Pôle emploi et non comptabilisées dans les statistiques. Les dispositifs existants ne sont pas adaptés aux personnes les plus éloignées de l’emploi.